



Avis d'appel d'offre N° 16/AMDAN/25

Projet « Réponse d'urgence multisectorielle aux communautés les plus affectées par les chocs climatiques dans les cercles de Mopti et de Djenné »

Fourniture et Distribution de semences certifiées et adaptées au climat : Achat de semences agricoles pour les communes de Fakala (Diaba Allaye, Diaba Peulh, Tombona), Djenné (Djenné, Diabolo, Souala) et Sio (Soufroulaye, Diabi, Hamdallaye, Segué,) dans les cercles de Mopti et de Djenné

LOT1 : COMMUNE DE SIO
LOT2 : COMMUNE DE FAKALA
LOT3 : Commune de Djenné

REGION DE MOPTI-MALI

Ligne	Étapes	Date et heure, le cas échéant adresse
1.	Publication du DAO	03/06/2025 à 10h
2.	Date limite pour les éclaircissements	15/06/2025
3.	Date et heure limites de réception des offres	18/06/2025 à 16h
4.	Lieu d'ouverture des offres	Bureau d'Action Mopti sise à Mopti Mossinkoré rue 188 porte 107

5.	Date et heure estimées d'ouverture des offres	17/06/2025 à 10h
----	---	------------------

JUIN 2025

Fourniture et Distribution de semences certifiées et adaptées au climat

Mopti, le 03 juin 2025

Objet : L'objectif général de cette activité est de distribuer des semences certifiées et adaptées au climat dans les communes de Sio, Fakala et Djenné.

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance des entreprises qu'un appel d'offre pour approvisionner les banques de céréales dans les communes de Sio, Fakala et Djenné., dans le cadre du projet « **Réponse d'urgence multisectorielle aux communautés les plus affectées par les chocs climatiques dans les cercles de Mopti et de Djenné** ».

Le dossier d'appel d'offre est disponible au secrétariat de l'ONG Action Mopti tous les jours ouvrables de 08h à 16h00mn.

A noter que le dossier d'appel d'offre est en 03 lots indépendants et un soumissionnaire ne peut se voir attribuer plus de 2 Lots.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'appel d'offre qui comprend :

I.	Renseignements à l'intention des soumissionnaires
II.	Modèle de soumission
III.	Devis estimatif
IV.	Copie type de contrat
Annexe A	Formulaire de soumission
Annexe B	Attestation d'acceptation des termes et conditions de l'appel d'offres

Section I : Renseignements à l'intention des soumissionnaires

Participation : La participation est ouverte à égalité de conditions aux soumissionnaires

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : à Action Mopti à Mossinkoré Rue 388 Porte 107 tous les jours ouvrables de 08h30mn à 16 h00mn.

Lieu d'exécution : Les céréales seront fournies dans les communes Sio, Fakala et Djenné dans le cercle de Mopti.

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 10 jours après signature du contrat, toute fois ce délai peut être modifié par le soumissionnaire sur la base d'une proposition bien motivée.

Remise des offres : Les offres seront établies en langue française, en trois copies dont une originale.

Elles devront être remises au secrétariat de l'ONG Action Mopti au plus tard **le 18 juin 2025** à 16h00mn avec la mention « **Achat et livraison de semences certifiées et adaptées au climat** »

Présentation des offres :

L'enveloppe contiendra :

- L'offre technique
- L'offre financière

COMPOSITION DES OFFRES

Les documents administratifs :

- Une copie de la carte d'identification fiscale
- Une copie du registre de commerce
- Patente de l'année 2025
- Une copie du quitus fiscal
- Une copie Attestation de TVA à jour à la date de clôture des dossiers

NB : l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées est éliminatoire.

Les copies doivent être légalisées

Offre financière :

L'offre financière doit être libellée en TTC pour toutes les entreprises et dans le respect du formulaire de devis

Fournir une copie de votre relevé d'identité bancaire

Evaluation Offre Technique :

- Expérience dans le domaine de la fourniture et la distribution, et expérience dans le domaine dans la région de Mopti
- La présentation des documents administratifs
- Certificats par type de semences proposées
- Délai de livraison

Durée de validité : Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Ouverture des plis en public : l'ouverture des offres aura lieu le **19/06/2025 à 10H 00** dans les locaux d'Action Mopti en présence des soumissionnaires qui le désirent. AM se réserve le droit de le modifier

Format de dépôt des offres :

Les offres soumises en version papier pourront être soumises au bureau à Mopti.

Les offres soumises en version papier doivent être divisées entre une « offre technique » et une « offre financière » :

- L'offre financière ne doit contenir que l'annexe A et l'annexe B - Formulaire de soumission (offre financière).
- L'offre technique doit contenir tous les autres documents requis dans le cadre de l'appel d'offres qui sont mentionnés dans la section A. Évaluation administrative, mais elle ne doit contenir aucune information relative au prix.

DAO no. : **16/AMDAN/25**

OFFRE TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :

DAO no. : **16AMDAN/25**

OFFRE FINANCIÈRE

Nom du soumissionnaire :

Chacune des deux parties doit être placée dans une enveloppe **cachetée**, portant les mentions suivantes :

Les deux enveloppes sont placées dans une enveloppe **extérieure anonyme** portant la mention unique : « **16/AMDAN/25 Fourniture et Distribution de semences certifiées et adaptées au climat** », adressée et livrée à : **ACTION MOPT BP 202 Mossinkoré Rue 388 porte 107 Mopti.**

Jugement des offres :

Les offres préqualifiées seront jugées et notées sur 100 points sur la base de :

- Des prix proposés (corrigés)
- L'offre la moins disante en prix sera notée sur 40 points et les autres offres seront notées au prorata de leurs montants ;
- Les expériences en matière de fourniture de semences en 20 points ;
- Les certificats et documents administratifs fournis en la matière en 20 points ;
- Des délais proposés : L'offre la moins disante en délai sera notée sur 20 points et les autres offres seront notées au prorata de leurs délais.

Attribution du marché :

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura totalisé le maximum de points.

Les soumissionnaires sont informés que « la meilleure offre » n'est pas nécessairement « la moins disante »

Le soumissionnaire dont l'offre sera évaluée la meilleure ou économiquement avantageuse pour Action Mopti et son partenaire sera attributaire du marché.

Approbation et signature du marché

La signature du marché engage le maître d'ouvrage à réserver et à confier l'approvisionnement des céréales à l'attributaire retenu.

L'attributaire s'engage par la même signature du marché à maintenir son offre pour l'exécution de la fourniture comme convenu.

Notification du marché :

La notification de l'approbation signifiée « Ordre de service de commencer « l'approvisionnement de semences certifiées et adaptées au climat » et « début du délai contractuel ».

Elle sera faite après la signature du marché.

Modifications :

Les quantités peuvent faire l'objet de modifications avant signature du contrat au cours de l'exécution. Cette modification fait l'objet de négociation entre l'attributaire et le fournisseur.

Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez vous adresser au chargé de projet DANIDA isowara@actionmopti.org ou au responsable logistique o.haidara@actionmopti.org.

Dans l'attente de votre proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur l'assurance de ma considération distinguée.

Mopti, le 02/06/2025

Le Coordinateur d'Action Mopti

Mady BAGAYOKO

Section II : Modèle de soumission

Je soussigné (Nom, prénom, fonction)

Représentant.....(Nom et adresse de l'entreprise)

N° NIF

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces constitutives du Dossier de consultation lancé le _____ 2025 par Action Mopti pour son compte, me soumet et m'engage à exécuter, dans les conditions de la consultation restreinte et du Contrat, y compris tous les documents, les Prescriptions Techniques qui figurent au dit dossier et les additifs, les prestations concernant **l'approvisionnement en semences agricoles des communes de Sio, Fakala et Djenné dans le cercle de Mopti** aux prix indiqués dans la présente soumission pour un montant total estimé à : (somme en toutes lettres).....

..... (Somme en chiffres) ;

Ce prix étant ferme et non révisable.

Dans le cas où notre offre a été acceptée, je m'engage à commencer l'opération dans un délai de cinq jours calendrier à partir de la date de la notification à notre entreprise de l'ordre de service prescrivant le commencement la fourniture et d'achever la totalité des fournitures objets de la présente consultation dans un délai de _____ jours calculés à partir du dernier jour de la période au cours de laquelle les fournitures doivent commencer.

Dans un délai de 2 jours calendrier après réception de l'avis d'acceptation du Maître de l'ouvrage, je m'engage à procéder à la signature du contrat.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature sur la présente offre.

.....

Fait à (lieu)

Date :

LE SOUMISSIONNAIRE

Section III : Cadre de devis estimatif

A noter que le dossier est en 03 lots indépendants et un soumissionnaire ne peut se voir attribuer plus de 2 Lots.

LOT1 : COMMUNE DE SIO

Spéculations	Variétés	Quantité en Kg	Unité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Quantité conditionnement par unité de réception
Riz	Khao-Gaew	11100	Kg			50
	Gambiaka Kokoun	4350	Kg			50
	Shwétassoké	3050	Kg			50
Mil	Toronio	150	Kg			15
Sorgho	CSM-63E	60	Kg			15
Niébé	Korobalen	600	Kg			15
Arachide	Fleur 11	1500	Kg			150 en coque
Matériels	Dabas	888	Pièce			2
Montant total HT						
TVA 18% pour les entreprises qui reversent la TVA						
MONTANT TTC						

LOT2 : COMMUNE DE FAKALA

Spéculations	Variétés	Quantité en Kg	Unité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Quantité conditionnement par unité de réception
Riz	Adny 11	13750	Kg			50
Mil	Toroniou	354	Kg			50
Matériel agricole	Dabas	904	Piece			2
Montant total HT						
TVA 18% pour les entreprises qui reversent la TVA						
MONTANT TTC						

LOT3 : COMMUNE DE DJENNE

Spéculations	Variétés	Quantité en Kg	Unité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Quantité conditionnement par unité de réception
Riz	Khao-Gaew	13050	Kg			50
	Gambiaka Kokoun	15750	Kg			50
	Shwétassoké	15900	Kg			50
	DM-16	16800	Kg			80
Matériel agricole	Dabas	2208	Piece			2
Montant total HT						
TVA 18% pour les entreprises qui reversent la TVA						
MONTANT TTC						

CLE DE REPARTITION DES SEMENCES ET MATERIELS PAR LOCALITE

Village de Ségué :				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Khao-Gaew	55	50	2750
	Gambiaka Kokoun	28	50	1400
	Shwétassoké	27	50	1350
	Dabas	110	2	220
Village de Diabi				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Gambiaka Kokoun	50	50	2500
	Shwétasoké	34	50	1700
	Dabas	84	2	168
Etape de Hamdalaye :				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Gambiaka Kokoun	9	50	450
	Khao-Gaew	4	50	200
Mil	Toroniou	10	15	150
Sorgho	CSM-63E	4	15	60
Niébé	Korobalen	30	20	600
Arachide	Fleur 11	30	50	1500
	Dabas	87	2	174

Village de Soufouroulaye				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Khao-Gaew	163	50	8150
	Dabas	163	2	326
Village de Diaba Allaye				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Adny 11	149	50	7450
	Dabas	149	2	298
Village de Diaba Peulh				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Mil	Toroniou	177	15	2655
	Dabas	177	2	354
Village de Tombona				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Adny 11	126	50	6300
	Dabas	126	2	252
Village de Djenné				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Khao-Gaew	210	50	10500
	Gambiaka Kokoun	207	50	10350
	Shwétassoké	210	50	10500
	DM-16	210	80	16800
	Dabas	837	2	1674

Village de Souala				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Gambiaka Kokoun	58	50	2900
	Shwétassoké	58	50	2900
	Dabas	116	2	232
Village de Diabolo				
Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ha en Kg	Quantité totale en Kg
Riz	Khao-Gaew	51	50	2550
	Gambiaka Kokoun	50	50	2500
	Shwétassoké	50	50	2500
	Dabas	151	2	302

LE FOURNISSEUR

Recap

Spéculations	Variétés	Nombre de bénéficiaire	Quantité/ Kg	Quantité conditionnement
Riz	Khao-Gaew	483	24150	50
	Gambiaka Kokoun	402	20100	50
	Shwétassoké	379	18950	50
	Adny	275	13750	50
	DM-16	210	16800	80
Mil	Toronio	187	2805	15
Sorgho	CSM-63E	4	60	15
Niébé	Korobalen	30	600	20
Arachide	Fleur 11	30	1500	150 en coque
Matériel	Dabas	2000	4000	2



CONTRAT N° DAO 16-DAN-AM25

ACHAT DES SEMENCES CERTIFIEES ET ADAPTEES AU CLIMAT

Distribution de semences certifiées et adaptées au climat : Achat de semences agricoles pour les communes de Fakala (Diaba Allaye, Diaba Peulh, Tombona), Djenné (Diabolo, Souala) et Sio (Soufroulaye, Diabi, Hamdallaye, Segué) dans les cercles de Mopti et de Djenné/ Région de Mopti.

Titulaire du Contrat :
Montant du marché : **F CFA TTC**
Délai de livraison : **10 jours**

Source(s) et références du financement : OXFAM DANIDA TOP UP

Date d'Approbation :

Date de notification :

Titre du Projet : « Réponse d'urgence multisectorielle aux communautés les plus affectées par les chocs climatiques dans les cercles de Mopti et de Djenné »

EXERCICE 2025

Contrat de Fourniture

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Présent contrat a pour objet l'approvisionnement et la livraison, dans les communes de Sio, Fakala et Djenné, des semences agricoles des dites communes.

ARTICLE 2 : Pièces Contractuelles

Les Pièces contractuelles sont : ;

- L'offre technique
- L'offre financière
- Une copie de la carte d'identité fiscale
- Une copie du registre de commerce
- Copie de la patente 2025
- Copie de l'attestation de TVA
- Une copie du quitus fiscale
- Les clauses du contrat

ARTICLE 3 : Prix en FCFA

Le présent contrat est du type unitaire. Les prix sont fermes et non révisables pendant la période de validité de la demande de cotation et le montant total du contrat est arrêté à

.....
FRANCS Le présent contrat est soumis au régime fiscal en vigueur au Mali.

ARTICLE 4 : Modalités et mode de paiement

Les Paiements en francs CFA seront effectués de la manière suivante :

- de 100% du montant total du contrat sera réglé après la livraison totale et acceptation des produits fournis et du dépôt des bordereaux de livraison des différentes localités

Action Mopti a un délai maximum de 2 semaines pour le paiement des factures après le dépôt des différents documents comptables.

ARTICLE 5 : Lieu et délai de livraison

Les céréales sont à livrer au niveau des sites du projet d'Action Mopti comme indiqué dans la liste des localités bénéficiaires (DAO 16/AMDAN25) dans un délai de dix (10) jours à compter du lendemain de la date portée sur le bon de commande.

ARTICLE 6 : Conditions de réception

La réception des céréales interviendra à la demande du fournisseur.

Elle se fera en présence du logisticien et du responsable de projet ou tout autres personnes indiquées. De la réception, effectuera un contrôle sur la quantité et la qualité afin de s'assurer de la conformité.

Si les céréales demandées ne sont pas conformes, il peut être sujet à un rejet des produits concernés et le fournisseur sera tenu de les remplacer dans un délai qui lui sera notifié.

ARTICLE 7 : Garantie

Le fournisseur doit s'assurer que les produits avec les dates de péremption soit supérieure ou égale à un an à la date de livraison.

Le fournisseur doit s'assurer de la qualité et de la conformité des produits (semences) fournis.

Les produits (semences et matériels) fournis doivent répondre aux caractéristiques et critères demandés au fournisseur.

ARTICLE 8 : Documents à remettre

Tous documents nécessaires pour l'utilisation des produits (semences) en cas de nécessités,

ARTICLE 9 : Résiliation

Du fait du Fournisseur :

Action Mopti peut, sans préjudice des autres recours, notifier au Fournisseur la résiliation du contrat en totalité ou en partie :

- Si le fournisseur tarde ou cesse d'exécuter ses tâches dans les délais spécifiés dans le présent contrat ;
- Si le fournisseur manque d'exécuter l'une quelconque de ses obligations prévues dans le contrat ;
- Si le fournisseur n'est pas en mesure de se conformer à la politique anti-fraude d'Action Mopti.

Du fait Action Mopti

Le fournisseur sera en droit de résilier le contrat en cas de non-paiement par Action Mopti des factures présentées par lui et acceptées par Action Mopti, après un (1) mois sans réponse ou sans effet.

ARTICLE 10 : Résolution des différends

Tout différend relatif au présent contrat devra faire l'objet d'un règlement à l'amiable.

En cas de règlement, celui-ci sera constaté par écrit. Si le désaccord persiste, le différend sera soumis à la juridiction Malienne compétente.

ARTICLE 11 : Approbation

Le Présent contrat ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

Le Fournisseur

Le Coordinateur

Lu et approuvé à, le.....

Annexe A

Formulaire de soumission (offre technique)

1. Nous avons examiné et n'émettons aucune réserve sur le dossier d'appel d'offres,
Je, soussigné, certifie être dûment autorisé par _____

DESCRIPTION ARTICLE	SPECIFICATIONS	QUANTITE EN KG	J'accepte respecter les spécifications/ ou je propose*
Mil (Toroniou)	En sac de 15 kg	2805	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sorgho (CSM-63E)	En sac de 15 kg	60	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Niébé (Korobalen)	En sac de 20 kg	600	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Arachide (Fleur 11)	En sac de 50 kg	1500	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Khao-Gaew	En sac de 50 kg	24150	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Gambiaka Kokoun	En sac de 50 kg	20100	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Shwétassoké	En sac de 50 kg	18950	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Adny	En sac de 50 kg	13750	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
DM-16	En sac de 80 kg	16800	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Dabas	En 2 par bénéficiaire	4000	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si Action Mopti accepte cette offre :

Nom :

Titre :

Date : _____

Signature et cachet :

Annexe B

Attestation d'acceptation des termes et conditions de l'appel d'offres

Cette pièce-jointe doit être signée et soumise avec l'offre

1. En conformité avec les instructions relatives au DAO et les Conditions contractuelles générales pour l'achat de biens, nous, soussignés, offrons de fournir certains ou tous les articles visés dans le devis, aux prix stipulés dans le formulaire de soumission no. **16AMDAN25**.

2. Nous acceptons les termes et les conditions stipulés dans la lettre de couverture de la DAO et prenons bonne note que les conditions suivantes, dès lors qu'elles sont applicables, doivent être remplies :

- a. Sauf indication contraire, chaque poste de l'offre peut être exprimée en DDP (INCOTERMS 2010) (*Delivered Duty Paid - Rendu droits acquittés*).
- b. Nous confirmons qu'AM aura le droit d'écarter toute offre mentionnant un lieu de livraison différent de celui indiqué dans le DAO.
- c. Les offres conditionnelles ne sont pas acceptées.
- d. L'offre doit être exprimée dans la devise suivante : XOF (FCFA)
- e. AM se réserve le droit, à sa seule discrétion :
 - i. de passer un contrat pour une quantité inférieure ou supérieure à la quantité totale mentionnée dans l'offre.
 - ii. de rejeter une partie ou la totalité des offres et/ou de conclure un contrat avec un autre soumissionnaire que celui ayant présenté l'offre la moins onéreuse.
- f. AM informera les soumissionnaires retenus pour l'adjudication d'un contrat en leur transmettant le bon de commande/contrat original accompagné d'une copie pour accusé de réception. En cas d'urgence, les soumissionnaires retenus peuvent aussi être avisés par e-mail.
- g. Tous les échantillons sollicités, que ce soit au moment de l'offre ou lors d'une phase ultérieure, Représentant dûment autorisé de la société

Cachet de la société

doivent être conformes aux spécifications des articles concernés. À défaut, l'offre pourra être écartée de ce fait.

- h. Nous confirmons que notre offre est valable pendant [] jours calendaires à compter de la date de clôture du DAO.
- i. Nous certifions que la société mentionnée ci-dessous n'est impliquée dans aucun acte de corruption ni manœuvre frauduleuse ni pratique collusoire ou coercitive en vue de l'obtention ou de l'exécution de quel contrat que ce soit.
- j. Nous acceptons de respecter le Code de conduite des fournisseurs d'AM

3. Nous prenons bonne note que AM n'est pas tenu de mettre en œuvre cette IAS et qu'il se réserve le droit de n'octroyer qu'une partie du contrat. Dans un tel cas, AM n'encourra aucune responsabilité à notre égard.

Nous acceptons les termes et conditions ci-dessus spécifiés.

Soumis par :

Nom de la société

Lieu

Date

Titre/poste

Nom en lettres capitales

Signature